



Frais maison et prestation compensatoire

Par **carinelle**, le **27/04/2013** à **11:27**

Bonjour ,

cela va faire 5 ans que mes parents sont en procédure de divorce .mon père habite dans la maison et ma mère à trouver un logement .mon père lui verse 150 € par mois .Ma mère demande une prestation compensatoire de 15 000 € en plus des 60 000 € (valeur de la moitié de la maison (120 000)).Cependant mon père ne lui a jamais demandé de participer a certains frais maison (taxe foncières) et remise aux normes de la fosse sceptique et autres egouts d'evacuation .Sachant que la masion est a l'heure a leur deux noms peut t'il lui faire partager les frais ??

Cordialement

Par **youris**, le **27/04/2013** à **11:34**

bjr,

il peut demander de partager les frais mais votre père doit une indemnité d'occupation à votre mère puisqu'il occupe gratuitement un bien qui appartient pour moitié à votre mère.

cdt

Par **carinelle**, le **27/04/2013** à **11:37**

c'est pour cela qu'il donne les 150 € par mois .